

**Avis n° 2021/12-03  
relatif à l'accréditation de  
l'Institut supérieur de mécanique de Paris  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>Institut supérieur de mécanique de Paris</b>
Sigle :	ISMEP-SUPMECA
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Saint-Ouen

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/06-10

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NF** (nouvelle formation, première accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de mécanique de Paris ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteure principale), Hervé DEVRED (membre de la CTI, co-rapporteur), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI), Teresa SANCHEZ (experte internationale auprès de la CTI), Lina MARCHÉ (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2021 ;

### L'assemblée plénière a statué comme suit :

#### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, spécialité <b>génie industriel pour l'aéronautique et l'espace</b> , en partenariat avec l'ITII Ile-de-France	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### **Pour l'école**

- Piloter la démarche qualité au-delà des services supports. Les indicateurs sur les autres champs d'activité restent à construire, notamment définir les objectifs opérationnels et les indicateurs de suivi d'activités, en lien avec le plan stratégique, concernant l'enseignement et son évaluation ainsi que la recherche ;
- Préciser les modalités de gestion des nouvelles ressources matérielles obtenues, notamment le financement de la halle technologique, en lien avec la préparation des futurs diplômés aux nouveaux environnements de production ;
- Expliciter la politique internationale à court et moyen terme : détailler les modalités de la mobilité internationale retenues sur les deux voies par apprentissage et confirmer la mise en œuvre ;
- Poursuivre la démarche compétence et y inclure le processus d'évaluation des compétences pendant le cursus ;
- Assurer une représentation des élèves au Conseil de perfectionnement et d'orientation ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

### **Pour la spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace :**

- Formaliser une démarche projet pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle formation (calendrier, pilotage, tableau de bord d'avancement) ;
- Renforcer l'implication de l'école dans la mise en œuvre de la formation et maîtriser le taux d'encadrement spécifique à la formation par apprentissage malgré la forte prise en charge des enseignements par le CFAI ;
- Détailler les modalités pédagogiques retenues (en distanciel ou en présentiel) concernant les enseignements repris par les personnels du groupe ISAE.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 18 janvier 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON